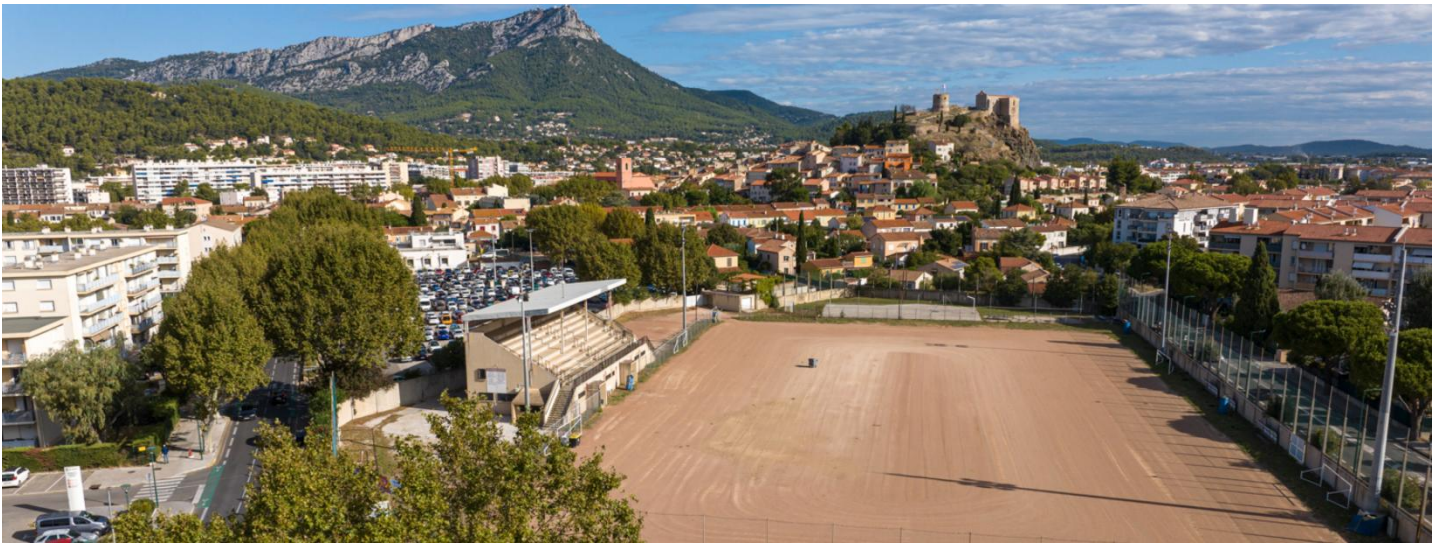


REQUALIFICATION DU CENTRE-VILLE DE LA GARDE

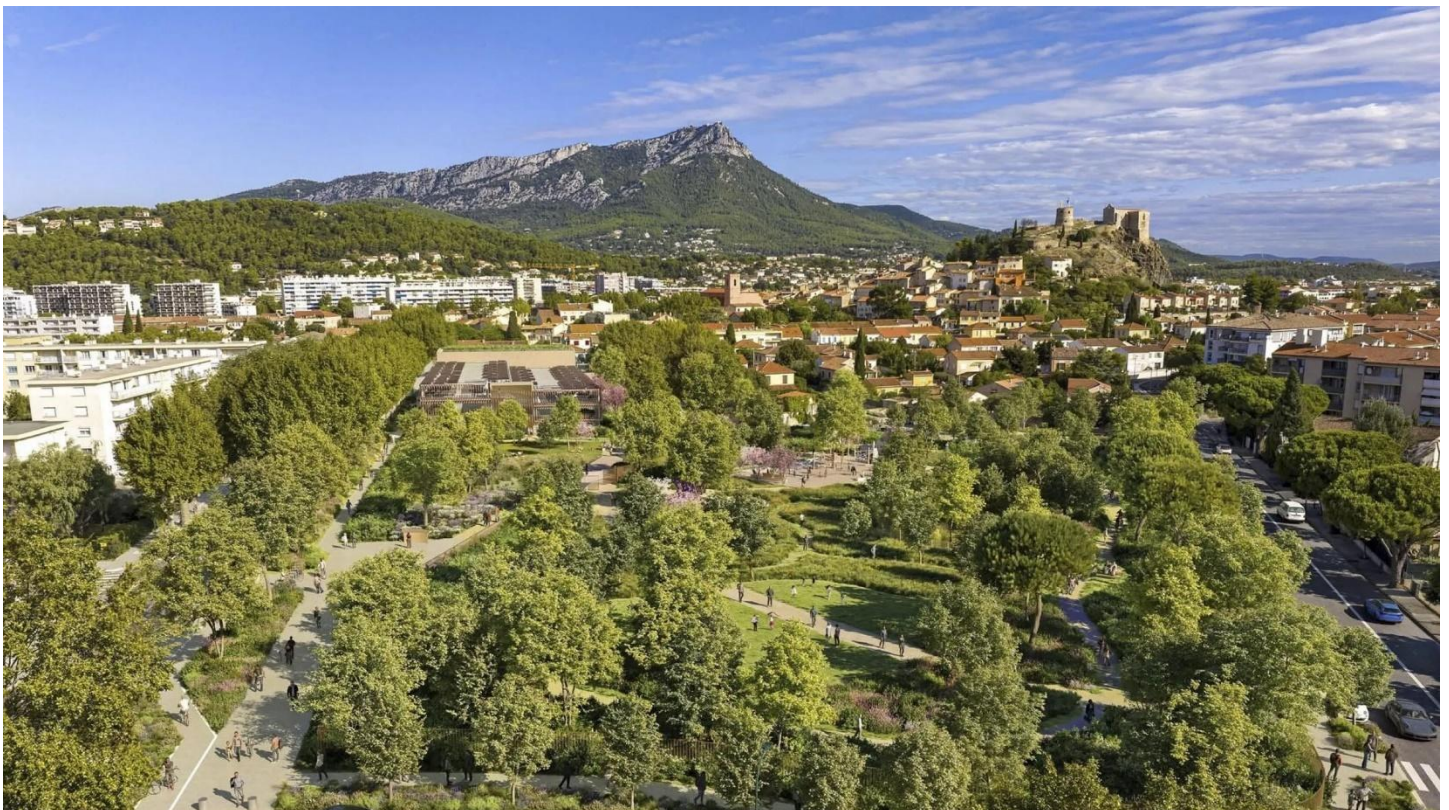
Bassin

Renaturation du cœur de ville

1- ILLUSTRATIONS et VISUELS (Photos, cartes...)



Etat Originel 2024



Etat projeté



Chantier en cours. Mardi 25 novembre 2025

« *Donnez-moi un arbre, je sauverai le monde* » Francis Hallé.

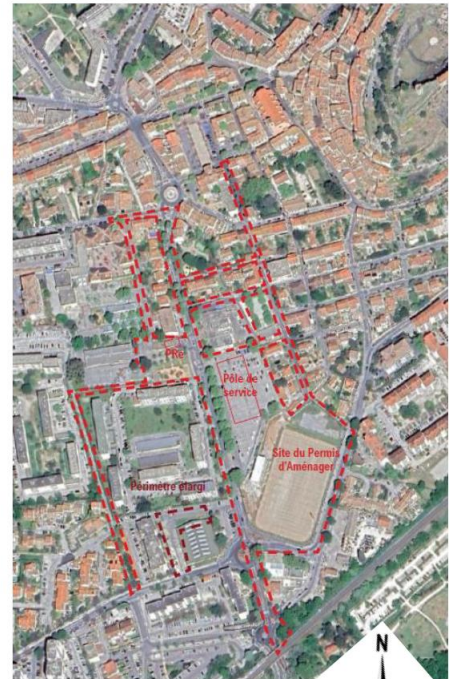
Contexte



Carte postale ancienne du site. Date inconnue

Le projet dans son territoire

Vues satellite



Le projet porte sur la première phase de travaux de ce projet d'envergure :
 en orange le périmètre du projet **Cœur de ville** d'environ **6.2ha**
 en rouge la **phase 1**, environ **3.0ha d'espace aménagé**



Confort estival



Esquisses du Parc et de rues apaisées



Intégration du parking silo



2- RESUME DU PROJET




- 1- Présentation synthétique du projet : donner en 3 lignes les spécificités du projet justifiant sa présentation au jury national




Le projet de requalification du centre-ville de la Garde au cœur de la métropole TPM illustre une stratégie innovante de redynamisation de cœur de ville s'appuyant sur une ambitieuse stratégie de désimperméabilisation des espaces publics et de leur adaptation au changement climatique.

- 2- Type d'action mise en place (1) :

Type d'action	Principale	Secondaire
Protection d'écosystèmes (avec un outil de protection réglementaire, foncier ou contractuel)		
Gestion durable	X	
Restauration / Renaturation	X	
Création d'écosystème	X	

- 3- Critères SFN

Défi sociétal (2)	Action mise en place s'appuyant sur le fonctionnement des écosystèmes	Bénéfices pour la biodiversité (espèces/habitats favorisés, abondance/diversité...)
 <p>Santé humaine Développement socio-économique</p>	Désartificialiser, renaturer le centre-urbain	Créer des espaces de vie sains et renouer l'humain à la nature
 <p>Santé humaine Atténuation et adaptation au changement climatique</p>	Aménager de manière plus vertueuse : végétalisation, mise en place de revêtements clairs augmentant l'effet albédo, réduction des volumes bâtis (démolition du stade Accusano)	-Lutter contre les îlots de chaleur urbain (ICU) : augmentation de l'effet Albédo, ventilation grâce à la végétation -Améliorer la qualité de l'air par l'effet de ventilation et de photosynthèse créée par la végétation et la suppression d'obstacles bâtis
 <p>Santé humaine Développement socio-économique</p>	Développer des modes de transports doux et améliorer les circulations	Améliorer le bien-être et le bien-vivre des habitants en favorisant leur mobilité (réduction de la pollution sonore, amélioration de la qualité de l'air)

 <p>Santé humaine Développement socio-économique</p>	<p>Révéler un paysage (intégrer la nature en ville, désartificialiser, créer une harmonie de coeur de ville et une extension graduelle du Plan de la Garde avec le centre-ville)</p>	<p>Développer la biodiversité en coeur urbain et apporter une approche pédagogique sur l'environnement (espèces introduites, cycle de l'eau) et restaurer les continuités écologiques</p>
 <p>Réduction des risques naturels</p>	<p>Déconnecter les surfaces drainées des réseaux et développer la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales pour des occurrences de pluie courante (dépose de réseaux, création de noues et jardins de pluie, désimperméabilisation/mise en oeuvre de revêtements drainants)</p>	<p>Réduire les débits aux réseaux EP et aux exutoires (diminution du risque inondation pour des pluies courantes)</p>
 <p>Réduction des risques naturels</p>	<p>Réduire les volumes bâtis, recréer de la transparence hydraulique pour favoriser l'expansion de crue</p>	<p>Améliorer les capacités d'expansion naturelle de l'Eygoutier en cas de crue et réduction de la vulnérabilité au risque inondation (personnes, biens, environnement...)</p>
 <p>Atténuation et adaptation au changement climatique</p>	<p>-Privilégier l'infiltration des Eaux Pluviales et recréer le cycle de l'eau naturel par recharge des nappes, réduire les stationnements aériens grâce à la construction d'un parking silo</p>	<p>-Améliorer la qualité des eaux souterraines et superficielles grâce à la filtration végétale (réduction de la pollution chronique des Eaux pluviales), préservation des masses d'eau et réduction des apports à la mer</p> <p>-Apporter une ressource en eau locale et directement disponible pour l'environnement (noue/jardin de pluie, revêtements drainants) : ceci restaure l'humidité dans les sols, réduit l'effet de la sécheresse sur la végétation et sur la production d'îlots de chaleurs</p>
 <p>Atténuation et adaptation au changement climatique</p>	<p>-Limiter les consommations en eaux et adapter la ressource aux usages (Eau brute du canal de provence, circuit fermé pour les jeux d'eau, mise en oeuvre d'espèce végétale local, GIEP).</p>	<p>-Réduction de la pression sur la ressource et sensibilisation du public aux contextes hydrauliques et aux usages de l'eau (inondabilité, consommation, cycle de l'eau)</p>

Si plusieurs défis sociétaux, les classer (dans la mesure du possible par ordre d'importance)



- (2) Pour les risques naturels, préciser : sécheresse/inondation/submersion marine/autre
 Pour l'approvisionnement en eau, préciser : qualité/quantité
 Pour le développement socio-économique, préciser : le secteur économique/aspect social concerné (cadre de vie, éducation...)

3- PORTEURS DE PROJET (Qualité)

1- Porteur de projet / contact

Porteur de projet : structure / adresse postale

SAGEP
 132 rue Le Corbusier
 83130 LA GARDE

MAITRISE D'OUVRAGE



Contacts :

Contact technique/administratif	Structure	NOM	Prénom	Fonction	Adresse mail	tél
Administratif et technique	SAGEP	Chatry	Mathilde	Directrice opérationnelle	m.chatry@sagem-lagarde.com	06 38 56 74 71
Technique Moe urbaine	Rougerie+ Tangram	Geeraert	Cédric	Directeur Projets urbains	c.ge@rougeri-tangram.com	06 08 55 13 26
Technique Moe hydraulique	Cerretti	Marchese	Elsa	Ingénieure hydraulicienne	elsa.marchese@cerretti.fr	07 85 89 07 89

2- Partenaires du projet (techniques, scientifiques, financiers, autres (à préciser))

Une équipe pluridisciplinaire a été désignée par la SAGEP via un accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère pour concevoir et assurer la cohérence d'ensemble du projet urbain :

- Urbanisme et paysage : Rougerie-Tangram
- BET hydraulique et VRD : BET Cerretti
- Environnement / AMO QDM : E'nergys (1 référente QDM, 1 spécialiste énergie-climat)
- Concertation : accompagnée par l'équipe MOE, et le soutien des services municipaux

Autres partenaires :

- Le CEREMA : dans le cadre du programme « territoires adaptés au climat de demain »- 4° soutenue par la Métropole / CEREMA / Fabrique des transitions
- ENVIROBATBDM : Projet engagé dans la démarche QDM

Soutien techniques et/ou financier :

- La Métropole TPM
- La Commune
- L'Agence de l'Eau
- Le FEDER
- La Région
- Le Département 83

4- PRESENTATION DU SITE

- 1- Nom du site et localisation (+ code INSEE de la commune en vue de la cartographie des projets)

Commune de La Garde dans le Var (83) code INSEE 83062
Requalification du centre-ville

- 2- Type de milieu

Rural	
Urbain	X
Littoral	
Montagne	
Agricole	
Forestier	
Aquatique et humide	
Marin	
Autre (précisez)	

- 3- Description du site

Etat initial, au droit du site :

Le coeur de ville est actuellement fortement imperméabilisé et ne comprend que peu d'espaces plantés dans les espaces publics (végétation éparse) : alignement d'arbres le long de l'avenue J. Jaurès/ du boulo-drome/ du square Louise Michel, de la voie du lotissement des Naiades...

Le site de projet est constitué d'un parking de stationnement en surface de 253 places et d'un stade composé de ses tribunes et terrain sportif.

Les revêtements sont majoritairement imperméables, composés en grande partie d'enrobé (rues/avenues/parking de La Poste). Le secteur est densément construit, avec des bâtiments aux volumes conséquents (résidences, groupe scolaire, commerces et services, équipements publics, Stade Accusano, PRé...).

Aux alentours du site :

La zone de projet est bordée :

- Au Nord par des habitations collectives, des commerces et le centre-ville historique,
- A l'Ouest par des habitations collectives et individuelles/des commerces/des locaux de services,
- A l'Est, par des habitations individuelles et « le Rocher » de La Garde en point haut.
- Au Sud, par la ligne de chemin de fer (et au-delà, par le « Plan de la Garde » dans la plaine de l'Eygoutier, Parc départemental)

- 4- Enjeux environnementaux du site (espèces protégées, habitats naturels particuliers, services écosystémiques, sites RAMSAR, sites NATURA 2000 etc.)

Les sites du réseau Natura 2000 recensés aux abords du projet sont les suivants :

- Une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) – Directive Habitats : « Mont Caume - Mont Faron - Forêt domaniale des Morières » (FR9301608) situé à 1 km au Nord de la zone de projet.

- Aucune Zone de Protection Spéciale (ZPS) – Directive Oiseaux.

La parcelle d'implantation du projet se trouve donc à 1.0 km de toute zone recensée NATURA 2000.

Les ZNIEFF recensées aux abords du secteur de projet sont les suivantes :

- Aucune ZNIEFF terrestre de type I.
- Une ZNIEFF terrestre de type II : « Plan de la Garde et du Pradet » (930012494) située à 150 m au Sud de la zone de projet (de l'autre côté de la voie ferrée).

La zone de projet se trouve donc à 150 m d'une zone d'intérêt faunistique ou floristique.

La zone de projet n'est pas située dans le périmètre de protection d'un Parc National ni Régional, ni concerné par un arrêté de biotope, ni un site inscrit ou classé.

Parmi toutes les espèces listées par la DREAL, la zone de projet est partiellement située en zone de présence probable pour le Lézard Ocellé.

Le projet, dans son état actuel, n'accueille aucune zone humide.

- 5- Contexte socio-économique du site (enjeux sociaux, économiques, urbains...)

Synthèse des enjeux communaux :

- Commune d'environ 26 300 habitants (2022) ; densité élevée pour le Var (~1 693 hab./km²).
- Niveau de vie/ressources : revenu fiscal médian des ménages ≈ 23 560 € (par UC) ; salaires et revenus d'activité autour de la moyenne départementale/locale. Ces indicateurs traduisent un profil mixte — ménages modestes et classes moyennes.
- Emploi et économie locale :

- Taux de chômage et dynamique de l'emploi : chiffres récents locaux oscillent (sources locales indiquent un chômage entre ~6 % et ~8 % selon les indicateurs et périodes consultées). La commune fait partie de l'aire urbaine de Toulon : beaucoup d'habitants sont salariés hors commun.
 - Économie de centre-ville : commerces de proximité, services publics, petite restauration ; le centre profite d'une double identité (vieux village touristique + centre actif de quartier) mais subit les mêmes tensions que beaucoup de centres-villes (vacances commerciales et concurrence du e-commerce/centres commerciaux périphériques).
- Face à ces enjeux, le projet urbain que nous portons vise à revitaliser le centre, améliorer l'accessibilité et lutter contre la vacance commerciale tout en améliorant le cadre de vie du quotidien de habitants.

6- Statut juridique et réglementaire (le site est-il soumis à une réglementation particulière ?)

Zonage PLU (modification n°1 approuvée le 08/06/2023) : UA/UC/UCh/UE/UP.

Ces zones constructibles correspondent au centre-ville et ont pour vocation principale l'habitat et l'activité, ainsi que des équipements d'intérêt collectif et de services publics. Des dispositions relatives à la préservation des alignements d'arbres/haies/murets et de linéaires commerciaux sont également imposées. Les sites ne sont pas concernés par un Espace Boisé Classé (EBC), ni à une zone soumise à autorisation de défrichement.

La zone de projet est située dans un périmètre de protection des monuments historiques classés (ASC1i) et à 300 mètres d'un monument historique classé et inscrit (chapelle de Notre Dame) selon le plan des Servitudes d'Utilité Publiques annexé au PLU.

La commune de La Garde est concernée par un Plan d'Exposition au Risque « PER » inondation et mouvement de terrain approuvé le 22/09/2011. La zone de projet est située partiellement en zone rouge (partie Sud – au droit du Stade Accusano existant) et partiellement en zone bleue sur toute la partie centrale jusqu'aux abords de la place de la République.

Une étude réalisée par INGEROP à partir de 2018, mandaté par le Syndicat de l'Eygoutier et la Métropole « TPM », a permis d'actualiser le risque inondation dans le bassin versant de l'Eygoutier.

A partir des données SIG fournies par le Syndicat de l'Eygoutier que nous avons reporté au droit du périmètre de projet, l'on observe :

- Au Nord, les hauteurs maximales varient entre 1.50 m et 2.00 m, avec des vitesses d'écoulement maximales majoritairement < à 0.25 m/s,
- Au Sud, les hauteurs maximales sont < 2.40 m, avec des vitesses d'écoulement maximales < 0.50 voire 0.25 m/s.

En raison des hauteurs d'eau, ces données impliquent un risque très fort vis-à-vis du risque inondation.

5- CONTEXTE et HISTORIQUE DE LA DEMARCHE (si utile) (yc enjeux et objectifs)

- La Commune de la Garde et la Métropole TPM ont engagé pour les prochaines années un projet urbain d'envergure d'aménagements des espaces emblématiques du centre-ville de La Garde visant à renforcer l'attractivité du centre, redonner au centre-ville un nouvel élan de développement, une identité renforcée et un nouveau dynamisme qu'il soit économique, patrimonial, culturel ou social.

- Les deux collectivités ont décidé de confier à la SAGEP par le biais d'une concession d'aménagement, la Maitrise d'Ouvrage pour la mise en oeuvre de ce projet comprenant notamment un volet requalification des espaces publics de l'ensemble du Coeur de ville, ainsi que l'amélioration de la qualité de vie et l'image du coeur de ville dans sa globalité. - Une phase d'études préalables (2022) a permis de définir une stratégie d'intervention globale par l'intermédiaire d'un plan guide global et fiches actions thématiques.

Le plan d'actions se décline en trois phases opérationnelles dont la première phase (livraison du parking silo) a eu lieu la dernière semaine de novembre 2025.

Livraison du parc ces rues adjacentes > mars 2026

Phase 2 requalification des espaces publics du centre ancien 2026>2030.

6- PRESENTATION DU PROJET

1. Description du projet (si le projet est un projet de type mixte SFN et solutions grises, décrire les différents types d'actions et leurs objectifs)

La commune de la Garde est une commune atypique. Une commune à deux visages. Elle porte deux images très marquantes : D'un côté, sa large plaine agricole, une grande ouverture sur la nature, son histoire ancienne, son rocher son image médiévale, Un village Provençal. Et de l'autre côté à l'opposé, une image d'un dynamisme métropolitain, des étudiants, des zones commerciales et économiques structurantes, des infrastructures de déplacements embouteillées, saturées.

Nous développons un projet urbain d'envergure d'aménagements des espaces emblématiques du centre-ville de La Garde visant à renforcer l'attractivité du centre, redonner au centre-ville un nouvel élan de développement, une identité renforcée et un nouveau dynamisme qu'il soit économique, patrimonial, culturel ou social. Une ambition immense.

Si nous devons convoquer la mythologie romaine, nous évoquerions une commune comme JANUS. Le dieu romain aux deux têtes, aux deux visages. Il pouvait voir à la fois devant et derrière lui, mais aussi l'intérieur et l'extérieur, le tout sans bouger. Il tenait un bâton dans la main droite, afin de montrer la bonne route aux voyageurs, et une clé dans la main gauche, afin d'ouvrir les portes.

JANUS c'est le dieu de la transition !

Et notre projet urbain illustre ces enjeux de transition et de résilience.

Quelle plus belle image pour un ambitieux projet de requalification, de redynamisation que de développer une forte ambition environnementale s'appuyant sur des stratégies SFN au cœur d'un centre-ville.

Un nouveau parc paysager pour conforter les usages du quotidien et la nature en ville, des rues requalifiées et apaisées, une stratégie mobilités au profit du confort des piétons et cycles.

Plus largement, le projet urbain de redynamisation du centre-ville, illustre la compatibilité des projets de requalification et redynamisation des centres-villes avec les stratégies d'adaptations climatiques des espaces publics méditerranéens.

- Une résonnance paysagère du territoire au cœur de ville : Un paysage à révéler (intégrer la nature en ville, désartificialiser, créer une harmonie de cœur de ville et une extension graduelle du parc du Plan de la Garde avec le centre-ville) - *Développement sociaux-économique / Santé humaine / Dégradation environnementale*
- Une stratégie d'aménagement et requalification des espaces publics le centre de manière plus vertueuse et en accord avec les contraintes liées au réchauffement climatique et aux risques naturels (inondabilité du secteur) : favorisation d'îlots de fraîcheur - *Adaptation au changement climatique / Santé humaine / Réduction des risques naturels*
- Une stratégie mobilités intégrée, parking silo, pistes cyclables et mobilités piétonnes affirmées - *Santé humaine*
- Une adaptation des usages de l'eau selon les besoins et une reconstitution du cycle de l'eau pour réduire la pression sur la ressource sur les aspects quantitatif et qualitatif - *Sécurité et approvisionnement en eau / Adaptation au changement climatique*

Le projet s'étend sur une superficie totale de 4.7 ha (= 47 209 m²), divisé en 2 phases : une Phase 1 au Sud de 3.1 ha (= 31 045 m²) dont la réalisation est projetée en 2025 et une Phase 2 au Nord de 1.6 ha (=16 164 m²) qui sera livrée à l'horizon 2029.

Pour la Phase 1, le projet consiste en la création des aménagements suivants :

- Démolition du Stade Accusano et création d'un parc paysager (parc Nature Sud) en lieu et place équipé d'aires de jeux pour enfants, d'espaces sportifs et culturels, d'une aire de stationnement aérienne perméable à l'Est du parc et de stationnements en bordure Sud du Parc (au droit de l'av. F. Roosevelt),
- Désimperméabilisation du parking de La Poste existant par la création d'un parking silo, de mobilités douces (vélo/piéton), d'espaces verts (parc Urbain Nord) et d'aires de loisirs/d'espaces sportifs,
- Démolition du bâtiment existant du PRé et reconstruction en lieu et place d'un nouveau bâtiment (destination conservée),
- Requalification des rues adjacentes aux aménagements les plus importants (réfection de chaussée voire de trottoirs, modification des mobilités (rues partagées, piétonnisation...), désimperméabilisation partielle par la mise en place d'espaces verts et de revêtements drainants, mise à ciel ouvert de collecteurs EP par la réalisation de noues...) : Avenues J. Jaurès/ J. Duclos/ F. Roosevelt et Rues Stalingrad/ Tardivier/ Croizat/ Lagrange/ du droit des enfants/ traverse gare.

La phase 2 concerne la requalification du centre-ville du côté de la place de la République et concerne des aménagements au droit d'espaces publics uniquement.

Le secteur de projet est fortement imperméabilisé à l'état actuel, avec une emprise totale d'espaces verts de 0.21 ha (soit 7% de la superficie totale). La création d'espaces

végétalisés grâce aux parcs (urbain Nord et paysager Sud), au bande et noues plantées seront créés sur une superficie totale de 1.55 ha (soit 50% de la superficie totale).

La configuration du dispositif de gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) permettra de passer de 7% de surface déconnectées des réseaux à l'état existant à 74% (+67% de déconnection).

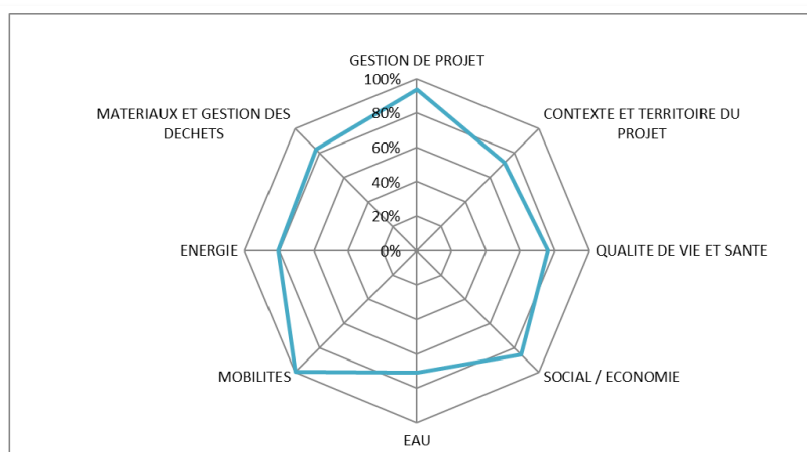
2. Types de suivis et méthodes d'évaluation mises en place

L'ensemble du projet urbain se développe sous la labélisation Quartier Durable Méditerranéen (QDM), permettant de mettre en place des indicateurs sur l'ensemble des thématiques du projet.

Le projet est labélisé niveau argent en phase conception.

Il sera de nouveau audité en phase « Réalisation » en 2026, puis en phase « Usages » deux ans plus tard.

Vue d'ensemble au regard de la Démarche QDM



-Mise en place par la métropole TPM d'une instrumentation sur les espaces publics par la mise en place de capteurs de température urbains afin de quantifier les ilots de

fraicheur, et de préciser les liens entre les détails d'aménagements et le confort urbain effectif.

Ces capteurs ont essentiellement été mise en place sur le périmètre de la phase 2 du projet.

-Evaluation du projet de La Garde par le CEREMA au niveau de la thématique « Territoires adaptés au climat de demain » avec des bonnes pratiques et recommandations à l'échelle du quartier :

- REDUCTION VULNÉRABILITÉ DES ESPACES PUBLICS POUR LES ENJEUX SURCHAUFFE URBAINE ET RUISSELLEMENT / INONDATION, Solutions fondées sur la nature etc...

3. Calendrier des actions / Date de fin du projet

Le projet se déploie en deux tranches :

Phase 1

- Requalification globale des espaces publics : aménagement des rues, des liaisons piétonnes végétalisées
- Réalisation du parking silo Accusano
- Réalisation du parc urbain Accusano (1,5 hectare)
- Démolition reconstruction du Bâtiment de réussite Educative

Phase 2

- Requalification de la Place de la République et de ses abords
- Poursuite des actions en matière de développement économique, et des animations et actions en matière de développement durable

Calendrier :

- Octobre 2024 : Début des travaux
- Fin 2025 / 2026 : Ouverture du parc urbain et du parking silo
- 2026 : Début de la phase 2 (requalification de la place de la République et ses abords)
- 2029/2030 : Fin des travaux

4. Gouvernance et animation du projet.

4.1. Gouvernance du projet

La Métropole a délégué la maîtrise d'ouvrage à la Commune dans une convention signée le 4 août 2024. Un traité de concession a été signé le 11 août 2023 entre la commune et la Société Publique Locale SAGEP pour la réalisation du projet d'aménagement "Projet urbain du cœur de ville de La Garde" pour une durée de 7 ans.

Des Comité de pilotage réguliers sont organisés pour le suivi et mise en œuvre du projet.

Organisation du pilotage du projet :

- Maîtrise d'ouvrage : SAGEP - Concessionnaire (concession d'aménagement)
- Ville de La Garde : Concédant

- Métropole TPM : délégataire de maîtrise d’ouvrage, co-financeur au titre des ouvrages qui lui seront remis
- Équipe de conception : Rougerie-Tangram (urbanisme, architecte, paysage), Cerretti (VRD et hydraulique)
- AMO QDM et concertation : E’nergys

4.2. Animation du projet (dont actions pour favoriser l’implication et l’acceptabilité)

Pour l’implication plusieurs éléments sont à prendre en compte :

- L’année de la première implication par rapport au démarrage du projet (en amont du projet, lors de sa conception, lors de la mise en œuvre, à la fin du projet)
- Le degré d’implication (plusieurs degrés décrits ci-dessous):

Sans objet	Pas d’implication citoyenne
Information	Information des habitants et/ou des usagers réalisée par le gestionnaire, sur les éléments techniques et/ou sur les critères de choix de l’aménagement, par la presse locale, l’affichage, les réseaux sociaux, ou internet, et/ou des réunions d’information (sans objectif d’écoute et de prise en compte de l’avis des usagers/habitants sur le projet).
Consultation	Démarche visant à récolter les avis des habitants/usagers autour d’un projet d’aménagement, via une boîte à idées en ligne, des enquêtes sur le terrain, des réunions de quartier, des audiences publiques, mais avec une prise en compte facultative dans la décision finale.
Concertation	Démarche visant à mobiliser les habitants/usagers autour d’un projet d’aménagement en amont, pour débattre et élaborer le projet, et/ou pour discuter sur les modalités de la mise en œuvre, qui suppose une véritable interaction entre participants et aménageurs/décideurs, par le biais d’ateliers (en présentiel ou en ligne), de groupes de discussion, de comités, de budgets participatifs, etc. Dans cette modalité, la parole des participants a un impact sur la décision, même si le gestionnaire/le décideur garde l’autorité sur la décision finale.
Co-construction	Processus de participation où le pouvoir de décision est partagé entre administration/gestionnaire et citoyens/habitants/usagers. Les habitants et les représentants élus/gestionnaires travaillent ensemble pour trouver des solutions réalistes, élaborer des plans d’action et mettre en œuvre des projets. Cela se fait souvent par la mise en place de comités stratégiques communs ou d’assemblées citoyennes.

Une démarche très affirmée d’implication et de mobilisation des habitants a été mise en place avant le démarrage du projet opérationnel.

Dès la conception du plan guide global en 2022 et 2023 :

- Trois demi-journées sur le marché de La Garde, Place de la République
- Un stand à une sortie d’école
- Un stand à la sortie du campus universitaire
- Une réunion publique organisée dans la salle de la Maison Communale
- Journées des 15 et 16 décembre 2023 en L’hôtel de ville pour « tout public » au sujet des questionnements projet sur plusieurs éléments liés au parking Silo et au Parc urbain.

Vote des participants pour choisir le scénario préférentiel d'implantation du parking silo.
Ateliers sur les emplacements et usages attendus dans le parc.
Atelier sur les enjeux des parcours piétons et cycles en centre-ville (points durs...)

Concertation sur le marché, à la sortie des écoles, à l'université (4 demi-journée - mars 2023)
184 participants

Réunion publique - 6 avril 2023
200 participants

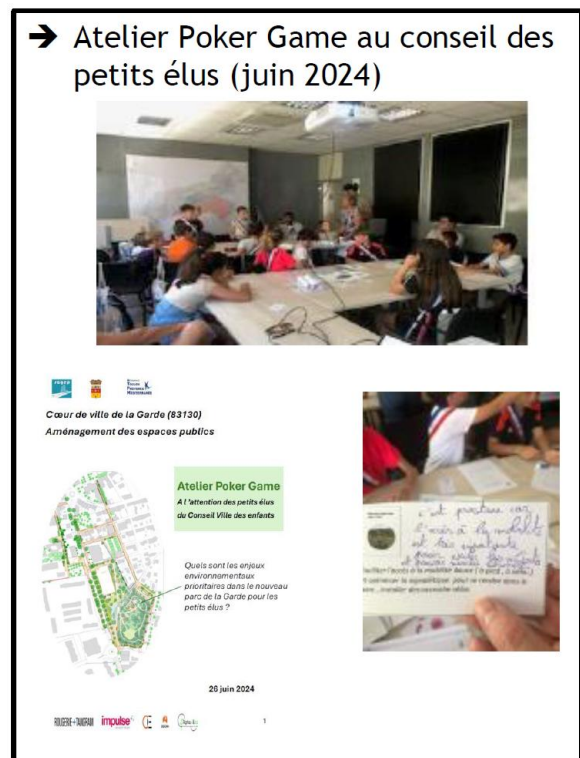
Concertation (décembre 2023)
« Parcours la Garde »
« Active la Garde »

Indicateurs : 160 participants

-> Poursuite des concertations en phase chantier et phase usage !

Juin 2024 : Atelier street art avec les enfants des trois écoles au droit de la future rue du droit des enfants. Appropriation des espaces, dessins des jeux attendus dans la rue piétonne.

Juin 2024 : Atelier avec le conseil municipal des petits élus : Jeu collaboratif de hiérarchisation des enjeux environnementaux perçus par les enfants.



Octobre 2025 : 3 ateliers de Plantations participatives et sensibilisation environnementale avec les enfants des centre-aérés

2026 : Avenir : poursuite des plantations participatives et élaboration de la charte des usages du parc avec le conseil municipal des petits élus.

5. Indiquez s'il existe une articulation avec d'autres projets ou certaines politiques du territoire (information obligatoire pour les projets sur une surface réduite (<0.5 ha))

L'ensemble du projet se développe en articulation avec les actions communales et métropolitaines selon les compétences de chacun.

Le projet a été retenu dans le cadre de l'accompagnement de la Métropole MTPM par le CEREMA pour l'élaboration d'une stratégie d'adaptation de ses espaces publics (programme « territoires adaptés au climat de demain ») - Métropole / CEREMA / Fabrique des transitions. Dans ce cadre, le Projet de la Garde a été étudié par le CEREMA dans l'objectif de remettre un cahier de recommandations sur el thème de l'adaptation des espaces publics au changement climatique.

Par ailleurs, le projet a été soumis à des procédures administratives telles qu'un examen au Cas par Cas (échanges avec la DREAL et l'ARS) et d'un dossier de déclaration loi sur l'eau au titre des rubriques 2.1.5.0. et 3.2.2.0. (Échanges avec la DDTM).

7- COMMUNICATION

Publications et communication autour du projet en précisant les supports utilisés (articles de presse / internet, panneaux d'information, exposition...) et les démarches de promotion spécifiques (prix/distinction reçu le cas échéant)

-Publications régulières et espace disponible sur le site internet communal et réseaux sociaux. Publication sur le site de la métropole.

Exposition avec panneaux lors des concertations

Articles réguliers dans la presse locale, régionale et spécialisée. Nice Matin, Le Moniteur...





Toutes les concertations publiques ont fait l'objet de parutions dans l'Hebdo de la Commune et les informations ont été relayées sur son site internet et les réseaux. De manière générale, le projet a fait l'objet de diverses parutions dans les journaux Locaux (Hebdo communale, Var Matin etc..).

Il a également fait l'objet d'un panneau de communication sur site et divers panneaux de chantier.

Par ailleurs, comme indiqué ci-dessus, le projet a fait l'objet de communication par le CEREMA dans le cadre du programme « territoires adaptés au climat de demain ». Dans ce cadre, le projet urbain de La Garde a fait l'objet de présentation lors des séminaires organisés par le CEREMA et la Métropole.

Le projet a également une visibilité au niveau de la Démarche « QDM ».

8- FINANCEMENT

Les dépenses prévisionnelles sont issues du dernier Compte-Rendu Annuel approuvé par la Collectivité « CRAC » par délibération du 16 juin 2025.

Elles s'élèvent à 28.2M€ H.T réparties sur les postes budgétaires suivants :

- Foncier : 4.1 M€ HT
- Etudes générales : 500 K€ HT
- Etudes et honoraires techniques : 2.3 M€ HT
- Travaux et Frais divers : 21.3 M€ HT

Le projet urbain s'appuie sur un montage financier engagé et validé à travers les conventions et délibérations liées à l'opération de Concession.

Conformément au dernier Compte-Rendu Annuel approuvé au 31/12/2024, il mobilise :

- Une participation Communale à hauteur de 8.1M€ H.T
- Une participation de la Métropole à hauteur de 16.7M€ H.T
- Un financement de l'Agence de l'eau au titre de la désimperméabilisation des sols à hauteur de 577K € TTC
- Des recettes liées à la cession de locaux dans l'opération pour un montant d'environ 2.8M€ H.T

En parallèle, des cofinancements potentiels sont sollicités auprès d'autres partenaires (Etat, Région Sud, Département du Var) afin de compléter l'engagement financier important de la Commune et de la Métropole visés ci-dessus.

9- BILAN : Résultats obtenus et escomptés

- 1- Bénéfices eau (hydrologie, qualité de l'eau, hydromorphologie, risques...:
 - Presque 1.5 fois moins de surface imperméable qu'à l'état existant (désimperméabilisation de – 19%)
 - + 11 782 m² d'espaces végétalisés et + 1 525 m² de revêtements drainants,
 - 22 953 m² de surfaces déconnectées du réseau pour une pluie de dimensionnement annuelle (soit 74% de la surface d'aménagement est gérée par infiltration pour la Phase 1 – infiltration direct par les revêtements perméables ou par des ouvrages type noues/jardins de pluie),
 - -24% à -41% de débit rejetés dans les réseaux EP public, donc dans les exutoires, pour une occurrence biennale,
 - 480 ml de noues créées (répartis sur 5 ouvrages) pour drainer le parc urbain Nord, le parc paysager Sud, l'avenue Stalingrad et le parking du Parc,
 - Dépose du réseau de drainage du terrain du Stade Accusano (linéaire estimé à 550 ml),
 - 25 ml de réseau Ø500 déposé,
 - 10 grilles/avaloirs déposés au droit du parking existant de la Poste afin de supprimer la collecte par le réseau existant et de privilégier la collecte par les bandes d'espaces verts et la future noue centrale,
 - 12 bandes vertes plantées créées au droit de l'avenue Stalingrad/Jean Jaurès alimentées directement par la pluie précipitée et par les ruissellements de la voirie ou des chemins piétons (= arbres/jardins de pluie). En cas d'apport trop important une surverse au droit de chaque bande ou un débordement de cette bande se fera dans le réseau enterré existant...qui se déverse in fine dans la noue centrale.
 - Une végétation autonome en eau au-delà des 3 premières années d'arrosage (assurée pendant ce temps par le réseau SCP)
 - - 2 239 m² d'emprise réelle en zone inondable et – 1233 m³ de volume soustrait à l'expansion de crue

2- Bénéfices Biodiversité

- Le nouveau parc assure un nouveau grand jalon de la trame verte communale depuis le parc du Plan de la Garde au Sud.
- Création d'îlots de biodiversité préservés de tout usage au cœur du parc urbain 50% d'espaces végétalisés (1,5ha).
- Plantation de 266 arbres, création de 12 jardins de pluies et 480ml de noues.
- Mise en œuvre d'une continuité écologique favorisant les déplacements de la faune locale (oiseaux, insectes pollinisateurs, chiroptères),
- Enrichissement de la diversité végétale : utilisation de plantes « Végétal local » en rajoutant également quelques autres essences résilientes et en harmonie avec le site (résistance à l'inondabilité temporaire et à la sécheresse, création d'ombre, habitat et nourriture pour les pollinisateurs/oiseaux/microfaune...)

3- Autres bénéfices (adaptation au changement climatique, amélioration du cadre de vie, santé, apprentissage et éducation, emplois...)

- Projet de redynamisation du centre-ville de la Garde.
- Stratégie d'adaptation des espaces publics au changement climatique.
- Canopée de 20 000m².
- Parcours de l'eau avec les jardins pluie et noues, fontaines et jeux d'eau pour les enfants.
- Sensibilisation du public à l'environnement (écologie, faune/flore/cycle de l'eau, ressource en eau, pollution de l'eau)
- Apaisement des mobilités
- Amélioration du cadre de vie (paysage, apaisement grâce au végétal, ventilation naturelle, qualité de l'air améliorée, lieu de repos et de loisir...)

4- Reproductibilité

Le projet est reproductible, notamment dans la région Méditerranéenne, dans un objectif de désimperméabilisation associé à une réduction des îlots de chaleur/du risque inondation/de la tension sur la ressource.

Également la méthodologie employée : la concertation avec les habitants, les ateliers d'animations, la communication, la consultation des autorités administratives et des organismes techniques.

5- Facteurs de succès

- La pluralité des compétences et des échanges avec les différents acteurs techniques, gestionnaires, administratifs, élus, maîtrise d'œuvre, habitants,
- La réalisation d'ateliers avec les habitants pour construire avec eux leur cœur de ville de demain,

- Un état des lieux le plus exhaustif du secteur d'aménagement et l'établissement des contraintes techniques, réglementaires, environnementale,
- La prise en compte des projet connexes venant s'articuler avec l'opération,
- S'inspirer des retours d'expériences sur d'autres territoires quant à la conception, le fonctionnement et la durabilité des solutions proposées,
- Une volonté commune d'aller vers des usages et des aménagements désartificialisant, modifiant les habitudes mais constituant l'avenir de nos centre-urbains dans un contexte de réchauffement climatique !